

Bonjour,

Votre véhicule vient d'être arrêté par la police. Vous avez peut-être remarqué que le corps de police qui vous contrôle relève des données. Il le fait dans le cadre d'une étude menée par le

BPA, Bureau de prévention des accidents

Hodlerstrasse 5a
CH-3011 Berne
recherche@bpa.ch

Le BPA est une fondation indépendante, qui œuvre depuis plus de 80 ans en faveur de la prévention des accidents. L'étude du BPA vise à déterminer la part de conducteurs de voitures de tourisme alcoolisés en Suisse, ce afin d'obtenir d'importantes informations en vue de la prévention des accidents de la route dus à l'alcool.

Pour les besoins de cette étude et dans le cadre de la loi sur la statistique fédérale, la police collecte des données anonymes sur les personnes contrôlées, à savoir leur sexe et leur année de naissance, la limite du taux d'alcool à laquelle elles sont soumises, le mode de mesure du taux d'alcool ainsi que la valeur mesurée (pour autant qu'une mesure ait bien été effectuée) et, pour certains contrôles, la raison pour laquelle le véhicule a été arrêté. Ces données ne permettent en aucun cas d'identifier les personnes contrôlées. Le BPA les utilise exclusivement à des fins statistiques dans le cadre de l'étude précitée.

Pour toute question concernant l'étude, vous pouvez vous adresser au BPA (voir coordonnées ci-dessus).

Dans le cadre de son activité «ordinaire», le corps de police ayant arrêté votre véhicule est susceptible de relever encore d'autres données vous concernant, ce pour ses propres besoins. Le traitement de ces données est du seul ressort et relève de l'entière responsabilité du corps de police concerné. Pour toute question en lien avec le contrôle de police, veuillez vous adresser au corps de police qui vous contrôle.

Nous vous remercions de votre coopération.

Votre BPA



Bureau de prévention
des accidents

2.495.02 - 04.2023 © BPA

Bonjour,

Votre véhicule vient d'être arrêté par la police. Vous avez peut-être remarqué que le corps de police qui vous contrôle relève des données. Il le fait dans le cadre d'une étude menée par le

BPA, Bureau de prévention des accidents

Hodlerstrasse 5a
CH-3011 Berne
recherche@bpa.ch

Le BPA est une fondation indépendante, qui œuvre depuis plus de 80 ans en faveur de la prévention des accidents. L'étude du BPA vise à déterminer la part de conducteurs de voitures de tourisme alcoolisés en Suisse, ce afin d'obtenir d'importantes informations en vue de la prévention des accidents de la route dus à l'alcool.

Pour les besoins de cette étude et dans le cadre de la loi sur la statistique fédérale, la police collecte des données anonymes sur les personnes contrôlées, à savoir leur sexe et leur année de naissance, la limite du taux d'alcool à laquelle elles sont soumises, le mode de mesure du taux d'alcool ainsi que la valeur mesurée (pour autant qu'une mesure ait bien été effectuée) et, pour certains contrôles, la raison pour laquelle le véhicule a été arrêté. Ces données ne permettent en aucun cas d'identifier les personnes contrôlées. Le BPA les utilise exclusivement à des fins statistiques dans le cadre de l'étude précitée.

Pour toute question concernant l'étude, vous pouvez vous adresser au BPA (voir coordonnées ci-dessus).

Dans le cadre de son activité «ordinaire», le corps de police ayant arrêté votre véhicule est susceptible de relever encore d'autres données vous concernant, ce pour ses propres besoins. Le traitement de ces données est du seul ressort et relève de l'entière responsabilité du corps de police concerné. Pour toute question en lien avec le contrôle de police, veuillez vous adresser au corps de police qui vous contrôle.

Nous vous remercions de votre coopération.

Votre BPA



Bureau de prévention
des accidents

2.495.02 - 04.2023 © BPA